

Organisation des élus de la CEM

Compte tenu des démissions survenues en 2021 et 2022 et des élections partielles du collège Métier Artisanat, ainsi que du remaniement des commissions, il nous apparaît important de mettre à jour l'organisation des élus de la CEM de la liste Entreprendre à Saint-Barthélemy.

Le Président :

M. Thomas GREAUX né le 27 août 1991 à Schœlcher exerçant la profession d'ingénieur BTP, code APE 7112B, SIRET 817 718 422 000 14,

Les élus titulaires :

M. Jean-Luc MARTIN, né le 29 juillet 1960 à Saint-Chamond exerçant la profession de menuisier aluminium, code APE 4332B, SIRET 492 455 555 00010

M. Fred QUESTEL, né le 23 octobre 1981 à Saint-Martin, exerçant la profession de directeur centre de traitement industriel de déchets, code APE 3811Z, SIRET 443 075 817 000 17

M. Jonas BRIN, né le 28 novembre 1984 à Saint-Martin, exerçant la profession de dessinateur en bâtiment, code APE 7112Z, SIRET 823 072 434 000 17

Mme Anne SAUREL-NOBILE, né le 23 mai 1969 à Béziers, exerçant la profession de commerçante en habillement, code APE 4771Z, SIRET 438 496 150 000

M. Catherine CHARNEAU, né le 20 décembre 1952 à Pointe à Pitre, exerçant la profession d'hôtelière, code APE 5510Z, SIRET 303 130 157 000 17

M. Johnny LAPLACE, né le 10 novembre 1982 à Saint-Barthélemy, exerçant la profession de marin pêcheur, code APE 0311Z, SIRET 480 080 431 000 12

M. Thierry DUTOUR, né le 30 mai 1956 à Nogent le Rotrou, exerçant la profession de gestionnaire d'entreprises, code 6499Z, SIRET 402 841 464 000 25

Mme Emilie AUBIN-NIQUET, né le 29 AOÛT 1980 à Nîmes exerçant la profession d'agent commercial immobilier, code APE 7911Z, SIRET 403 094 428 000 14

M. Nicolas GICQUEL, né le 22 février 1981 à Ploemeur, exerçant la profession de restaurateur, code APE 5610A, SIRET 514848233 000 11

Mme Fabienne MIOT, née le 14 juillet 1963 à Domfront exerçant la profession de créatrice de bijoux, code APE 4778C, SIRET 340 927 219 000 22

M Julien GOUINEAU-QUESTEL, né le 17 décembre 1980 à la Rochelle, exerçant la profession de loueur de véhicules, code APE 7711A, SIRET 503 602 450 000 10

M. Grégoire ROUX, né le 26 novembre 1990 à Paris 14ème Arrondissement, exerçant la profession de taxi, code 4932Z, SIRET 834 447 583 000 16

Mme Benvinda de Jesus PEREIRA FONSECA, née le 01 janvier 1987 à BRAGA au Portugal, exerçant la profession gestionnaire administratif et secrétariat, code 8211Z, SIRET 877 622 787 000 19

Les élus suppléants :

M. Sébastien LORET, né le 18 novembre 1987 à Pointe à Pitre, exerçant la profession de vendeur de véhicules, code APE 4511Z, SIRET 752 109 348 000 17

M. Franck MATHEVET, né le 05 novembre 1969 à Saulieu, exerçant la profession de grossiste alimentaire, code 4639B, SIRET 800099616 000 16

M. Gaëtan MAGRAS, né le 02 juillet 1967 à Saint-Barthélemy, exerçant la profession de d'assureur, code APE 6622Z SIRET 492 186 556 000 14

M. Christian ONIER, né le 08 mars 1980 à Schoelcher, exerçant la profession d'enseignant de disciplines sportives, code 8151Z, SIRET 444 515 118 000 24

M. Eric PLASSE, né le 02 MAI 1960 à Toulouse, exerçant la profession d'entrepreneur en BTP, code APE 4120A, SIRET 420 950 362 000 20

M. Jacinto Paulo PEREIRA ROGRIGUES, né le 18 août 1977 à Guimaraes au Portugal, exerçant la profession d'artisan maçon, code 4399C, SIRET 509 590 287 000 25

MEMBRES DU BUREAU DE LA CEM

1^{er} vice-président : **M. Thierry DUTOUR** - représente le Collège Services Commerciaux

2^{ème} vice-président : **M. Jean-Luc MARTIN** - représente le Collège Métiers-Artisanat

3^{ème} vice-président : **M. Fred QUESTEL** - représente le Collège Industrie

Secrétaire : **M. Jonas BRIN** - représente Collège Professions libérales règlementées

Vice-secrétaire : **Mme Anne NOBILE** - représente le Collège Commerce

COLLEGES

Collège COMMERCE :

TITULAIRES :

- 1- **Mme Anne SAUREL-NOBILE**, né le 23 mai 1969 à Béziers, exerçant la profession de commerçante en habillement, code APE 4771Z, SIRET 438 496 150 000,
- 2- **M. Johnny LAPLACE**, né le 10 novembre 1982 à Saint-Barthélemy, exerçant la profession de marin pêcheur, code APE 0311Z, SIRET 480 080 431 000 12,
- 3- **M. Nicolas GICQUEL**, né le 22 février 1981 à Ploemeur, exerçant la profession de restaurateur, code APE 5610A, SIRET 514848233 000 11,

SUPPLEANTS

- 1- **M. Sébastien LORET**, né le 18 novembre 1987 à Pointe à Pitre, exerçant la profession de vendeur de véhicules, code APE 4511Z, SIRET 752 109 348 000 17,
- 2- **Mr Franck MATHEVET**, né les 05 novembres 1969 à Saulieu, exerçant la profession de grossiste alimentaire, code 4639B, SIRET 800099616 000 16,

Collège METIERS-ARTISANAT

TITULAIRES :

- 1- **Mr Jean-Luc MARTIN**, né le 29 juillet 1960 à Saint-Chamond exerçant la profession de menuisier aluminium, code APE 4332B, SIRET 492 455 555 00010 est candidat dans le collège Métier-Artisanat
- 2- **Mme Fabienne MIOT**, née le 14 juillet 1963 à Domfront exerçant la profession de créatrice de bijoux, code APE 4778C, SIRET 340 927 219 000 22
- 3- **M. Grégoire ROUX**, né le 26 novembre 1990 à Paris 14^{ème} Arrondissement, exerçant la profession de taxi, code 4932Z, SIRET 834 447 583 000 16
- 4- **Mme Benvinda de Jesus PEREIRA FONSECA**, née le 01 janvier 1987 à BRAGA au Portugal, exerçant la profession gestionnaire administratif et secrétariat, code 8211Z, SIRET 877 622 787 000 19

SUPPLEANT

- 1- **M. Jacinto Paulo PEREIRA ROGRIGUES**, né le 18 août 1977 à Guimaraes au Portugal, exerçant la profession d'artisan maçon, code 4399C, SIRET 509 590 287 000 25

Collège SERVICES COMMERCIAUX

TITULAIRES :

- 1- **M. Thierry DUTOUR**, né le 30 mai 1956 à Nogent le Rotrou, exerçant la profession de gestionnaire d'entreprises, code 6499Z, SIRET 402 841 464 000 25,
- 2- **M. Catherine CHARNEAU**, né le 20 décembre 1952 à Pointe à Pitre, exerçant la profession d'hôtelière, code APE 5510Z, SIRET 303 130 157 000 17,
- 3- **M. Julien GOINEAU-QUESTEL**, né le 17 décembre 1980 à la Rochelle, exerçant la profession de loueur de véhicules, code APE 7711A, SIRET 503 602 450 000 10,
- 4- **Mme Emilie AUBIN-NIQUET**, né le 29 AOÛT 1980 à Nîmes exerçant la profession d'agent commercial immobilier, code APE 7911Z, SIRET 403 094 428 000 14,

SUPPLEANT

Néant

Collège PROFESSIONS LIBERALES REGLEMENTEES

TITULAIRE :

- 1- **M. Jonas BRIN**, né le 28 novembre 1984 à Saint-Martin, exerçant la profession de dessinateur en bâtiment, code APE 7112Z, SIRET 823 072 434 000 17,

SUPPLEANT

- 1- **M. Gaëtan MAGRAS**, né le 02 juillet 1967 à Saint-Barthélemy, exerçant la profession de d'assureur, code APE 6622Z SIRET 492 186 556 000 14,

Collège PROFESSIONS LIBERALES ASSIMILEES

TITULAIRE :

- 1- **M. Thomas GREAUX** né le 27 août 1991 à Schœlcher exerçant la profession d'ingénieur BTP, code APE 7112B, SIRET 817 718 422 000 14,

SUPPLEANT

- 1- **M. Christian ONIER**, né le 08 mars 1980 à Schœlcher, exerçant la profession d'enseignant de disciplines sportives, code 8151Z, SIRET 444 515 118 000 24,

Collège INDUSTRIE

TITULAIRE

- 1- **M. Fred QUESTEL**, né le 23 octobre 1981 à Saint-Martin, exerçant la profession de directeur centre de traitement industriel de déchets, code APE 3811Z, SIRET 443 075 817 000 17,

SUPPLEANT

- 1- **M. Eric PLASSE**, né le 02 MAI 1960 à Toulouse, exerçant la profession d'entrepreneur en BTP, code APE 4120A, SIRET 420 950 362 000 20,

Les commissions

LA COMMISSION DES FINANCES *qui examine le bilan, le compte de résultat et les annexes, préalablement à leur adoption par l'Assemblée Générale. Elle lui présente un compte rendu de cet examen.*

- M. Fred QUESTEL : Président
- Mme Catherine CHARNEAU
- M. Nicolas GICQUEL
- Mme Émilie AUBIN

LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES *qui examine et classe les offres lors de la mise en concurrence des candidats à un appel d'offre de la CEM. Les offres sont examinées conformément au Code des marchés publics et aux procédures internes d'achat.*

- M. Jonas BRIN : Président
- M. Nicolas GICQUEL
- M. Thierry DUTOUR
- M. Jean-Luc MARTIN

LA COMMISSION DE PREVENTION DES CONFLITS D'INTERETS *chargée notamment d'examiner et de donner un avis sur toute situation susceptible de créer un conflit d'intérêts entre la Chambre et l'un de ses membres.*

- M. Thierry DUTOUR : Président
- Mme Catherine CHARNEAU
- M. Nicolas GICQUEL
- M. Jean-Luc MARTIN

LA COMMISSION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE *chargée de l'étude de toutes les questions d'apprentissage et de perfectionnement professionnel.*

- Mme Benvinda de Jesus PEREIRA FONSECA : Présidente
- M. Thomas GRÉAUX
- Mme Fabienne MIOT
- M. Nicolas GICQUEL
- M. Johnny LAPLACE
- M. Sébastien LORET
- Mme Emilie Aubin
- M. Fred QUESTEL

LA COMMISSION DU REPERTOIRE DES METIERS *créée par arrêté préfectoral ; elle se réunit à la demande de son Président ou du Président de la Chambre pour avis avant tout refus d'immatriculation et peut déclencher un contrôle de la qualification professionnelle.*

Vu les dispositions de l'article 46 de la Loi du 23 juillet 2010 qui confère à la C.E.M les compétences des Chambres des Métiers et de l'Artisanat, et de l'article 2 alinéa 2 de la convention signée le 18 octobre 2012 qui dispose que la C.E.M. devra : « *Tenir le Répertoire des Métiers* »

L'article 16 du Décret n° 98-247 du 2 avril 1998 relatif à la qualification artisanale et au répertoire des métiers dispose que :

« Une commission du répertoire des métiers est instituée dans chaque département par arrêté préfectoral ; elle est présidée par le préfet ou son représentant, qui a voix prépondérante, et comprend en outre un représentant des greffes des tribunaux de commerce ou des tribunaux de grande instance statuant en matière commerciale un représentant des chambres de commerce et d'industrie, un représentant des chambres de métiers et de l'artisanat et un agent de l'État désigné par le préfet.

Elle se réunit sur l'initiative de son président ou à la demande du président de la chambre de métiers et de l'artisanat et rend son avis sur les demandes qui lui sont présentées dans le délai de quinze jours à compter de sa saisine. »

- M. Jean-Luc MARTIN : Président
- M. Thierry DUTOUR

LA COMMISSION DES QUALIFICATIONS *créée par arrêté préfectoral. Elle statue sur les demandes d'attribution du titre de maître artisan.*

Vu les dispositions de l'article 46 de la Loi du 23 juillet 2010 qui confère à la C.E.M les compétences des Chambres des Métiers et de l'Artisanat, et de l'article 2 alinéa 3 de la convention signée le 18 octobre 2012 qui dispose que la C.E.M. devra : *« Reconnaître les qualités d'artisan qualifié et d'artisan d'art, et attribuer les titres de maître artisan dans les conditions prévues au premier alinéa de l'article 3 du décret n° 98-247 du 2 avril 1998 relatif à la qualification artisanale et au répertoire des métiers »*

Vu que l'article 4 dudit décret dispose que :

« Une commission régionale des qualifications est instituée dans chaque région ; ses membres sont nommés par arrêté préfectoral après chaque renouvellement des chambres de métiers et de l'artisanat ; elle est présidée par le président de la chambre régionale des métiers et de l'artisanat ou son représentant et comprend en outre :

- *1° Deux représentants de l'État désignés par le préfet, au sein des services déconcentrés, ayant compétence en matière d'artisanat ou de diplôme au sens du deuxième alinéa de l'article 3 ;*
- *2° Un représentant du président du conseil régional ;*
- *3° Quatre artisans titulaires et quatre artisans suppléants nommés sur proposition des chambres de métiers et de l'artisanat.*

Cette commission est compétente pour examiner les demandes d'attribution du titre de maître artisan prévu à l'article 3.

Elle statue sur la demande, après avis d'un expert compétent dans le métier considéré, choisi sur une liste établie par le président de la chambre régionale de métiers et de l'artisanat compétente, après avis des organisations professionnelles représentatives concernées ; ses décisions sont prises à la majorité des membres présents ; en cas de partage, la voix du président est prépondérante. Le président ne prend pas part au vote lorsque la demande émane d'un ressortissant de la chambre de métiers et de l'artisanat de sa compétence. »

- Mme Fabienne MIOT : Présidente
- M. Nicolas GICQUEL

LA COMMISSION « PROJETS » *Pour les dossiers de demande d'accompagnement à projet professionnel, préalablement à la dépose d'un dossier complet, les prétendants exposent en quelques paragraphes leur projet à la CEM qui l'analysera.*

Si le Directeur Général de la CEM juge le projet recevable, alors le prétendant sera invité à retirer un dossier à compléter, lequel sera présenté ensuite dans une commission « Études de projets ».

Cette commission sera chargée d'étudier le dossier et se prononcer sur le montant de l'aide à accorder, ainsi que les conditions de délivrance de cette aide. L'avis de la commission sera ensuite présenté lors de l'AG suivante.

L'AG aura en main un projet qui se qualifie, un avis de la commission « Études de projets » et pourra valablement délibérer.

- M. Thomas GRÉAUX : Président
- M. Jonas BRIN
- M. Fred QUESTEL
- Mme Benvinda de Jesus PEREIRA FONSECA
- M. Johny LAPLACE
- M. Nicolas GICQUEL
- Mme. Fabienne MIOT
- M. Julien Gouineau-Questel

LA COMMISSION COMMUNICATION-EVENEMENTIELLE-ANIMATION *Cette commission sera chargée d'étudier le dossier et se prononcer sur toutes les questions liées à la communication et l'organisation des évènements et animations pour lesquels la CEM est soit à l'initiative ou pour lesquels son partenariat est demandée.*

- M. Fred QUESTEL : Président
- Mme Emilie AUBIN
- Mme Benvinda de Jesus PEREIRA FONSECA

LA COMMISSION VIDEOPROTECTION

- M. Julien Gouineau-Questel
- M. Johnny LAPLACE